

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 34 / 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 9****Votants : 9****L'an deux mille vingt-cinq****le 26 mars à 9 heures****le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire****Date de la convocation : le 18 mars 2025****Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.**Absents :** GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.**Secrétaire de séance :** CLEMENCEAU Philippe.**Objet : vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2025.

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

**2025**

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 005-210500773-20250327-202534-DE

Vote : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

